

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU

Présent(s): M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François.
Excusé : M. CASENAVE Joseph
Procuration : M. CASENAVE Joseph a donné procuration à M. CACHELOU Frédéric.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

2020-0210-1 : RENOVATION GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR MAISON DESPOURRINS **Présentation du projet, tableau de financement**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du gîte d'étape et de séjour Maison Despourrins. Il informe l'assemblée que ce projet a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département en Février 2020. Ce projet avait été préparé avec l'aide du CAUE.

Il est prévu de procéder :

- à l'isolation thermique du gîte Despourrins,
- à l'aménagement paysager,
- à la construction d'un bâtiment supplémentaire pour l'accueil des personnes handicapées.

Le montant prévisionnel des travaux a été évalué à 360 000 € HT.

Il présente le plan de financement :

- une demande de financement au Département à hauteur de 30%, faite en Février,
- une demande au conseil régional à hauteur de 10.4 %, qui sera envoyée la semaine prochaine,
- une demande à l'État au titre du D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 30 %
- un autofinancement de la Commune à hauteur de 29.6 %.

Cette délibération sera jointe aux demandes de subventions présentées.

Monsieur CACHELOU Frédéric intervient pour demander le calendrier des travaux.

Il est répondu que le chantier sera organisé en plusieurs tranches : en 2021, rénovation énergétique du bâtiment. Des moyens importants étant débloqués par l'État au titre du plan de relance pour ce type de travaux, c'est donc un projet prioritaire sur lequel on pourrait obtenir des financements conséquents. Deuxième tranche, construction du bâtiment sur l'arrière, pour accueil de public handicapé, enfin troisième tranche, aménagement paysager de l'entrée et des jardins.

Monsieur GUIRAUTE André demande s'il existe un plan pour l'emplacement du bâtiment à construire.

Mme LESPINASSE revient sur le travail effectué par le CAUE en 2019 et précise que l'extension sera derrière le bâtiment principal. Cette extension comprendra 3 chambres avec sanitaires qui pourront accueillir des personnes handicapées. Elle souligne le fait que ces 3 chambres permettront d'accueillir plusieurs personnes handicapées en même temps ; ce service n'existe pas dans la Vallée.

Monsieur le Maire précise que le calendrier dépendra des réponses aux demandes de subvention.

Nous devrions recevoir les réponses de l'État et du Département courant octobre ou début novembre 2020.

Nous solliciterons également le parc national, pour les aménagements paysagers.

2020-0210-2 : COLLEGE D'ASPE EMPLOI AIDE-CUISINIER

Monsieur le Maire explique que l'emploi d'aide cuisine au sein du Collège d'Aspe de Bedous est financé par les communes de Bedous et d'Accous, ces deux communes détenant une école et bénéficiant des repas confectionnés au collège par leur cantine. Elles financent donc en contrepartie cet emploi.

Suite aux nouvelles mesures de début d'année, ce contrat peut bénéficier d'une mesure de contrat aidé, le département financera cet emploi à hauteur de 60%.

La commune a monté le dossier avec le Conseil général, ce qui a été un peu long, la personne recrutée n'a pu commencer que le 14 septembre 2020. L'agent recruté devait obligatoirement être au RSA pour pouvoir bénéficier de l'aide du Département. Son contrat est de 20 heures par semaine du 14/09/20 au 13/09/21.

Monsieur GUIRAUTE André interroge l'assemblée sur les frais scolaires engendrés par les enfants habitant une commune sans école (hors Bedous et Accous). Il demande comment sont remboursés ces frais. Monsieur le Maire explique que chaque année nous facturons aux communes les frais des élèves de leur commune. Le coût annuel facturé est de 750 € par élève (prix décidé en concertation entre toutes les communes en 2016 pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020).

Monsieur CACHELOU indique que ce coût par élève est largement en dessous du coût de revient par élève, qui est de 2000 € environ. M. le Maire confirme cet état de fait résultat de la négociation difficile menée en 2016. M. le Maire et M. CACHELOU s'entendent pour dire que ce coût devra être revu avec toutes les communes à l'occasion de la négociation à mener en 2021.

Pour information, M. BARRAUD indique que nous payons à la commune de Bedous environ 20 000 € pour les frais scolaires des enfants habitant Accous et scolarisés sur l'école de Bedous.

2020-0210-3 : APC : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà abordé ce sujet lors des informations diverses à la fin du dernier conseil municipal, il s'agit du poste qu'occupe Martine NOUQUERET.

Il rappelle que seules 16 communes dans le département sont équipées du dispositif de recueil pour les passeports et cartes d'identité. La Commune reçoit une dotation supplémentaire pour cela. Pour information 700 à 800 de demandes de titres sont traitées par la Commune chaque année. Les

demandeurs viennent parfois de très loin dans le département.

Madame NOUQUERET Martine a été recrutée sur un poste de 15h par semaine, elle effectue 21h hebdomadaires depuis le début de son recrutement en août 2019, donc 6 heures qui lui sont payées en heures supplémentaires. Monsieur le Maire souhaite donc régulariser cette situation, en créant un poste de 21 h.

Elle effectue 15 heures sur le temps d'ouverture de l'agence postale, heures financées par la Poste.

Durant les 6 heures restantes, Mme NOUQUERET aide au niveau du secrétariat de Mairie (urbanisme et état-civil), heures financées par la Commune,

2020-0210-4 - COMMISSION APPEL OFFRES ET AUTRES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

Pour la commission d'appels d'offres, Monsieur CACHELOU indique que M. CASENAVE se propose titulaire et M. GUIRAUTE André suppléant.

Chacun décide de voter, dans un premier temps, pour la commission d'Appel d'offres.

Pour les autres commissions, Monsieur le Maire propose de créer 3 commissions :

- Animation – Vie culturelle sport et loisirs
- Aménagement et gestion du patrimoine communal
- Agriculture, forêt pastoralisme.

Il propose de nommer tous les conseillers municipaux au sein de chaque commission. Le nombre de membres est donc de 11 par commission, sans présence obligatoire. Chaque commission pourra ensuite créer des groupes de travail (Comités consultatifs) ouverts à tous les habitants de la commune. M. le Maire donne plusieurs exemples de comités consultatifs :

- gîte Despourrins pour suivre les travaux
- dossier église : pour suivre les opérations qui auront lieu sur l'église,
- groupe sur les animations et fêtes de la commune.

Monsieur CACHELOU intervient pour exprimer le souhait de l'opposition de créer une commission de contrôle des comptes de la Commune.

Monsieur le Maire ne comprend pas le sens de cette demande, tous nos comptes étant déjà contrôlés par la perception.

M. CACHELOU ne trouve pas cela désobligeant, mais trouve que cela permet d'assurer le bon fonctionnement démocratique d'une assemblée, c'est le rôle d'un commissaire aux comptes.

M. le Maire demande pourquoi une telle commission n'a pas été créée lors du mandat précédent.

M. CACHELOU répond qu'il y a six ans, l'équipe municipale ne connaissait pas le fonctionnement d'une commune et les commissions se créent en début de mandat. Si nous avions eu la majorité aux dernières élections, nous aurions créé cette commission.

M. BARRAUD rappelle que tout est contrôlé et les comptes vérifiés par le percepteur.

Monsieur Eric BERGEZ intervient pour rappeler à chacun des conseillers présents que les comptes de la commune sont consultables et libres d'accès. Il n'y aura donc aucun souci pour y accéder.

Monsieur le Maire confirme que ces documents sont à la disposition des élus. Le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent délibérer sur cette question. Personne ne le souhaitant, on passe au sujet suivant.

2020-0210-5 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Mise à jour 2020

Il s'agit d'une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire en fait lecture et présente les différentes informations du PCS.

2020-0210-6 : NOMS DES RUES : validation des noms des rues

Monsieur Eric BERGEZ avait fait une liste des noms de rues en 2018 à la demande de Madame Paule BERGES. La Poste a fait le numérotage. Les données ont été transmises aux services. Nous avons remarqué quelques modifications à apporter à cette liste. Il n'y a pas de changement de noms de rue, juste des corrections d'orthographe et les nouvelles voies du lotissement Iseye.

La deuxième idée était de mettre les adresses en bilingue sur les panneaux. Nous avons fait un registre de toutes les rues de la Commune, avec le plan de chacune d'elles. Il y a 97 rues sur la commune. Nous allons indiquer également les différents quartiers d'Accous sur les plaques de rues. Nous sommes en attente du devis pour la commande des plaques et des numéros. Un délai de fabrication de 8 semaines est nécessaire. Par la suite, les agents communaux installeront ces panneaux et numéros, un courrier sera adressé à chaque habitant pour indiquer le numéro et l'adresse de leur habitation et informer sur le changement d'adresse. Cette opération était inscrite au budget communal depuis deux ans.

2020-0210-7 : EAU ET ASSAINISSEMENT : Tarifs 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Il propose aucune modification sur les tarifs eau et assainissement, proposition acceptée à l'unanimité.

2020-0210-8 : BOIS AFFOUAGE : Tarifs 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur André GUIRAUTE demande pourquoi le tarif du bois d'affouage de Lhers est moins élevé que celui des habitants du bourg.

Cette différence est dû au coût du transport de bois.

Monsieur BERGEZ Eric prend la parole pour dire qu'il s'abstient de voter, estimant que le prix du bois d'affouage devrait être le même pour tous les habitants de la commune.

Monsieur CACHELOU rappelle que la précédente équipe municipale avait réduit cet écart de tarif.

2020-0210-9 : BACADES : Tarifs 2020

Aucune remarque particulière sur cette délibération.

Votée à l'unanimité.

2020-0210-10 : ONF : Assiettes coupe de bois 2020

Cette année il n'y a pas de parcelles sur Lhers destinées aux coupes de bois. Pour Lhers, la commande de bois est de 115 m3 et sur Accous 120 m3, ces chiffres sont stables. Sur les 3 dernières années, les recettes de bois augmentent, et les dépenses baissent.

Nous allons acheter du bois pour Lhers à la Commune de Borce. L'ONF souhaiterait refaire la piste du Tuquet, qui a été abîmée l'an dernier .

2018-1203-11 : DENEIGEMENT Convention de déneigement

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur GUIRAUTE demande si la nouvelle convention sera au même tarif. M. BARRAUD lui répond que ce sera le cas.

2020-0210-12 : Adhésion au service « Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture » de l'APGL

Cette adhésion a un coût de 750 € par an. Permet d'avoir une assistance à maîtrise d'œuvre et une aide au montage des dossiers.

Votée à l'unanimité.

2020-0210-13 : COMPTES 623 « FETES ET CEREMONIES » ET 625 « RECEPTIONS » Définition des dépenses à imputer

Aucune remarque particulière sur cette délibération,

Votée à l'unanimité.

2020-0210-14 : DECISIONS MODIFICATIVES

Aucune remarque particulière sur cette délibération,

Votée à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- **GITE DE LHERS** : visite de sécurité de juin 2020

Avis défavorable de la commission de sécurité. Avec un effectif de 17 lits, la gérante doit dormir sur place, ce qui n'est pas le cas actuellement. En passant à 15 lits, le gîte deviendrait un gîte familial, et cela résoudrait le problème de sécurité. Les conventions vont être modifiées en conséquence.

- **Canalisations des eaux usées** :

Les différentes études proposaient plusieurs cas de figure pour la traversée du gave dont un passage sous le gave pour environ 330 000 euros de travaux. Lors de la dernière réunion du SMAGAO, il semblerait que la canalisation telle qu'elle est aujourd'hui ne perturbe pas le gave. Ce qui est une bonne nouvelle. L'option la moins onéreuse, consolidation de la canalisation existante, pourrait être choisie. Le syndicat des gaves doit remettre son étude avant la fin de l'année. Si elle est acceptée par l'État cela facilitera les travaux et réduira la facture autour de 80 000 euros.

- **L'Eglise** : nous avons reçu 3 experts différents, qui nous ont donné 3 avis différents.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite lancer une étude globale pour obtenir un bilan complet de l'état de l'édifice.

M. GUIRAUTE André parle de la possibilité de créer une association pour soulever des fonds et rénover l'église.

Le clocher a été fermé avec une serrure et l'accès à l'estrade est fermée pour des raisons de sécurité

- **Antenne ORANGE à Lhers** : L'entreprise Orange nous relance pour l'installation d'une antenne au plateau de Lhers. Une première proposition leur avait été faite par l'ancienne municipalité pour l'installer sur une parcelle communale en bord de route. L'endroit choisi étant trop près des habitations et trop visible. Avis défavorable de l'ABF et de la commune en juillet.

M. Cachelou et Casteignau signale que l'ancienne équipe avait refusé de délibérer devant la non compréhension du dossier puisqu'ils étaient sollicités au même moment pour une autre antenne par l'entreprise Free.

Autre problème avec Orange, de nombreux poteaux (12) et fils téléphoniques sont en mauvais état. Cette situation est inadmissible et dangereuse. Depuis de nombreux mois la municipalité relance Orange pour ces problèmes. Monsieur le Maire interpelle la journaliste présente pour relayer l'information dans la presse.

Mme LESPINASSE Annie prend la parole pour proposer à une personne de participer avec elle à la commission déchets de la CCHB. Monsieur GUIRAUTE André est intéressé.

Elle informe également l'assemblée qu'elle a rencontré un maraîcher qui souhaite s'installer dans la Vallée, et recherche environ 1ha ou 1.5ha.

- **LES HARAS** : une réunion avec les éleveurs et propriétaires de chevaux va être organisée.

M. GUIRAUTE demande où en sont les Haras communaux. Il y a eu plusieurs demandes de reprises, avec des projets différents. M. GUIRAUTE parle d'un dossier espagnol déposé en Mairie, a priori personne n'en a connaissance.

La commune a rencontré Marine LAMARQUE qui a un projet intéressant d'installation

M. CACHELOU demande à ce qu'en attendant la réorganisation des Haras il faudrait des règles claires et équitables.

- **MONTAGNE et ESTIVES** :

Monsieur CACHELOU souhaite parler des estives et des relations entre certains éleveurs.

M. ELGOYHEN a eu plusieurs altercations avec des éleveurs. Face à une telle agressivité, plusieurs éleveurs ne reviendraient pas sur nos estives l'an prochain. M. CHABALGOITY a une convention avec la commune pour accéder à certains endroits des estives à partir du 10 août.

M. le Maire souligne que la personne mentionnée par M. Cachelou n'est pas mandatée par le Conseil municipal. Il rappelle à nouveau que les règles, les dates de montée et de descente sont établies par la Commune. Plusieurs réunions sont prévues pour faire le bilan de la saison pour régler ces différents problèmes. Il est important de préserver la montagne, le problème de chargement des estives est important. Il rappelle que les règles doivent être respectées par les deux parties, M. Chabalgoity n'a pas respecté les dates prévues par la convention, c'est aussi un comportement inadmissible. La commune a aussi reçu des demandes d'autres bergers pour venir en estive à Accous

M. CACHELOU dit que « les juments de M. ELGOYHEN passent leur temps à redescendre sur Osse ou Borce en piétinant les pâturages. Il rappelle que chacun doit respecter les règles, ce n'est pas le cas à La Cuarde surtout avec M. ELGOYHEN. »

M. CASTEIGNAU Sébastien prend la parole pour parler de l'arrêté municipal fixant les dates de montée et de descente d'estives. Il souligne qu'aucune réunion avec les éleveurs n'a eu lieu pour fixer ces dates, alors que M. ASSERQUET avait reproché ce même fait à l'ancienne équipe municipale l'an dernier. M. ASSERQUET répond que vu l'urgence en août de prendre cet arrêté, il a consulté les éleveurs par téléphone.

M. CACHELOU trouve surprenant la date de fin d'estive à la Baigt de Lhers au 30/11/20, alors que toutes les estives de Lescun, pourtant plus basses, sont fermées au 01/11. Il estime que c'est « un arrêté de complaisance pour M. ELGOYHEN, car c'est le seul qui reste et déclare transhumer jusqu'au 11 novembre. Et l'on sait très bien que les primes sont calculées avec le nombre de têtes et à la durée. La commune prend le risque d'avoir à supporter des opérations de sauvetage. »

M. GUIRAUTE pense que le fait de mettre des dates de descente plus courte mettrait la commune à l'abri des risques.

Le Maire explique que si des bêtes sont laissées après ces dates de descente, l'éleveur doit déclarer le bétail qui reste. Pour lui, il considère que les frais de descente des bêtes seront facturés à l'éleveur.

M. ASSERQUET précise que ces sujets seront abordés lors des réunions de fin d'estives en novembre.

- **ACROBRANCHE**

M. GUIRAUTE prend la parole. Il a été sollicité par des amis qui souhaitent reprendre la gestion du site. Il souhaite savoir comment monter ce projet.

M. le Maire souligne l'état déplorable de l'Acrobranche. Peut-être faudrait-il penser à un système d'activités regroupées, par exemple avec Ludopia. Une activité pérenne annuelle est financièrement difficile. Pour l'instant le dossier est à l'état de réflexion au sein de l'équipe municipale.

M. BERGEZ propose que ce sujet soit travaillé en commission.

- VOIRIE

M. GUIRAUTE parle des travaux de voirie qui ont été réalisés dernièrement, ils demandent si quelqu'un surveille les travaux. M. le Maire le rassure sur ce point. C'est le cas. Il a d'ailleurs été demandé à Eurovia de compléter ses travaux à Jouers.

M. MOULIA informe qu'ils ont demandé à Eurovia de reprendre notamment les travaux qu'ils avaient faits sur le plateau de Lhers qui avait été mal faits. Eurovia prend à sa charge ces travaux.

M. le Maire évoque aussi le danger qui existe au niveau de la route de Jouers, qui surplombe le parc Ludopia. La commune souhaite reprofiler la route pour éviter tout risque.

La séance est levée 19h40.